

**PROGRAMME DE CONSOLIDATION
DU FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE
(FLAM)**

RAPPORT D'ÉVALUATION

22 mai 2007

**PROGRAMME DE CONSOLIDATION
DU FRANCAIS LANGUE MATERNELLE
(FLAM)**

RAPPORT D'ÉVALUATION

SOMMAIRE

I – DESCRIPTION DU SUJET	3
1) Contexte et présentation générale :	3
2) Descriptif et fonctionnement du programme :	4
3) Bilan du programme :	5
4) Justification de l'Evaluation :	5
II – METHODES D'EVALUATION	5
1) Entretiens à Paris	5
2) Missions à l'étranger	6
3) Deux questionnaires	6
III – CONSTATATIONS ET DIAGNOSTIC	10
1) Réponses des associations	10
2) Réponses des services culturels	16
IV – CRITERES D'EVALUATION	19
1) Pertinence	19
2) Cohérence	20
3) Efficacité	21
4) Efficiéce	21
5) Impact	22
V – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	22
1) Faire connaître le programme FLAM	22
2) Assouplir les conditions de financement	23
3) Créer un label FLAM	24
4) Mieux répartir les formations par âge et par niveau	25
5) Prendre en compte les familles « expatriées »	25
6) Développer les partenariats	26
7) Impliquer l'AEFE	26
8) Impliquer davantage le réseau culturel du MAE	28
9) Coopérer avec le CNED et le CIEP	28
10) Créer un réseau FLAM sur Internet	29
VI – ANNEXES	31
1) PROGRAMME FLAM 2006	31
2) INSTRUCTIONS DU DEPARTEMENT	31
3) MISSIONS D'EVALUATION	31
4) ANALYSE DES REPNSES AUX QUESTIONNAIRES	31

Le programme FLAM, qui s'adresse prioritairement aux communautés françaises expatriées, a été créé en 2000. Il vise à permettre à des enfants français, appartenant souvent à des familles binationales et scolarisés dans des établissements locaux, de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture en suivant dans un contexte extra-scolaire des cours spécifiques.

Ce programme, initié par la DGCID et financé par elle à hauteur d'un budget annuel d'environ 200 000 € montant à peu près constant depuis 2001, apporte sous forme de subventions un appui à des associations créées dans une vingtaine de pays. Le nombre de ces associations bénéficiaires est passé de 33 en 2001 à 53 en 2006.

Au terme de la sixième année d'existence de ce programme, le Département a souhaité procéder à son évaluation. Cette mission d'évaluation a été confiée à :

- Mme Annie Dyckmans, inspecteur général de l'Education nationale,
- M. Thierry Burkard, ancien ambassadeur, ancien directeur de l'AEFE

Un comité de pilotage a été mis en place. Sa composition est la suivante :

- M. Roland Blatmann, ancien ambassadeur, président du comité de pilotage.
- Représentants du Département : DGCID (sous-direction du français, bureau de l'évaluation), Service des Français de l'Etranger, inspection générale
- Représentants des Français de l'Etranger (UFE, ADFE)
- Un représentant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
- Un représentant de la Mission laïque française (MLF)

Le comité de pilotage s'est réuni aux dates suivantes :

- vendredi 29 septembre 2006
- mardi 14 novembre
- mercredi 17 janvier 2007
- vendredi 6 avril

I – DESCRIPTION DU SUJET

Cette description reprend les éléments du « cahier des charges » rédigé par la DGCID en septembre 2006 et qui a été remis aux évaluateurs au début de leur mission.

1) Contexte et présentation générale :

Initié en 2001, le programme Français Langue Maternelle (FLAM) devait permettre à des enfants français ou binationaux, expatriés et scolarisés dans des établissements locaux, de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture, en suivant dans un contexte extra-scolaire, des cours spécifiques. Ce programme est actuellement développé dans une vingtaine de pays à travers le monde (Cf. annexe).

Ces cours, initiés et pilotés par une association dûment constituée et habilitée à demander, recevoir et gérer des subventions, doivent être organisés pour un effectif minimum de 10 enfants français (ou binationaux) auxquels peuvent se joindre des enfants étrangers. Les enseignements de langue et culture françaises sont dispensés « en présentiel » en dehors des établissements scolaires nationaux qui accueillent les enfants. Ces enseignements s'appuient parfois sur les cours du CNED qui peuvent servir de support,. Ils s'adressent à des niveaux correspondant à la grande section de maternelle (20,5%), aux classes du primaire (67%) ou à celles du secondaire (12,5%).

Ce programme ne constitue, en aucun cas, une aide à des activités scolaires à d'autres niveaux du pré-élémentaire, pas plus que dans le cadre d'une école française ou d'enseignements réglementaires français, qu'ils soient assurés ou non en liaison avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

2) Descriptif et fonctionnement du programme :

Le Département (Direction de la Coopération culturelle et du français, Bureau des solidarités francophones de la sous-direction du français) verse des subventions pour aider ces associations à se construire. Ainsi, le soutien financier apporté est-il progressivement réduit au fur et à mesure de la pérennisation du programme, sans aller, en principe, au-delà d'une cinquième année. A l'exception des premières demandes pour lesquelles une subvention égale à la moitié du budget peut-être accordée pour une année seulement, un barème dégressif est appliqué par la suite. L'objectif est de veiller à ce que la subvention accordée ne soit pas immédiatement absorbée par des besoins de fonctionnement, afin de conserver son rôle d'appui à la pédagogie.

Dans un esprit de rigueur, il a été demandé que les projets soient présentés par des associations bien distinctes des associations de Français à l'étranger. Cependant, il s'avère dans la pratique que l'ouverture d'un compte spécifique réservé au programme FLAM a permis à ces associations de concourir.

La Commission d'attribution des subventions est présidée par la Sous-directrice du Français et comprend le chef du bureau des solidarités francophones et le chargé de mission responsable du dossier, le chef du bureau des appuis logistiques et le rédacteur chargé du dossier ainsi qu'un représentant du Service des Français à l'étranger. La Commission s'appuie sur les critères définis dans le télégramme d'instructions diffusé aux postes, en général en février de chaque année.

Les dossiers étaient remis au mois d'avril, avec un délai d'étude souple puisque les derniers dossiers, reçus mi-juin, étaient encore acceptés. L'attribution des subventions s'effectuait en juillet et, lorsque celle-ci était validée par le Président de la commission, la mise en paiement était engagée.

Il convient par ailleurs de noter que la Commission Nationale du DELF, réunie le 15 septembre 2004, a accepté à la demande du ministère des Affaires étrangères, de prévoir l'existence d'une version DELF, A1, A2, B1 et B2 adaptée à un public pré-adolescent, en harmonisation avec le Cadre européen commun de référence des langues et dans le cadre du nouveau dispositif DELF mis en œuvre en septembre 2005. Le niveau linguistique des enfants scolarisés dans un programme FLAM pourra ainsi être évalué. Les associations et les enseignants peuvent adosser leurs progressions pédagogiques aux référentiels définis..

Ce programme revêt une nature différente et s'adresse à des publics différents en fonction des pays dans lesquels il est développé. Dans de nombreux cas, il semble que la mise en place des actions dans le cadre du programme FLAM soit assez éloignée des objectifs définis au départ. Cependant l'apport que représente cette diversité de public est essentiel en termes de moyens supplémentaires et de dynamisme.

3) Bilan du programme :

En 2004, 22 pays ont été candidats à ce programme, dont 4 qui n'avaient jamais postulé. 50 dossiers ont été traités, 45 dotés dont 37 étaient récurrents. Ce programme, destiné à « aider de nouveaux projets », ne peut s'engager à assurer un soutien récurrent au-delà de quatre ans, sauf à abandonner sa vocation première, l'aide à l'innovation.

Ce programme a bénéficié en 2005 d'une enveloppe de 230 000 euros, soit, en dépit des contraintes budgétaires, un montant légèrement supérieur à celui de 2004 (225 000 euros). Le maintien à niveau équivalent (240 000 €) en 2006 de cette ligne de crédits atteste de l'intérêt que la Direction de la Coopération Culturelle et du Français (CID/CCF) porte à cette action.

En 2006 et par ordre décroissant, la demande est la suivante :

Europe : 34 dossiers traités, 11 pays pour un montant global de 93 300 euros

Asie-Pacifique : 6 dossiers, 4 pays pour un montant de 36 000 euros.

Amérique du Sud : 2 dossiers, 2 pays pour un montant de 4 400 euros.

Amérique du Nord : 6 dossiers, 2 pays pour un montant de 51 900 euros.

Afrique : 2 dossiers, 2 pays pour un montant de 9 400 euros, dont 6 000 euros en direction de l'Algérie.

4) Justification de l'Evaluation :

Le programme FLAM achève sa sixième année d'existence. Lors de sa conception, il n'était pas prévu que le soutien apporté à chaque association perdure au-delà de la cinquième année. Attachant une importance toute particulière à cette action de promotion de la langue française, le Département, Direction de la Coopération Culturelle et du Français, souhaite procéder à son évaluation. Arrivé à échéance de la période, concernant les premières associations bénéficiaires, pour laquelle il a initialement été conçu, il est nécessaire de dresser le bilan, tant quantitatif que qualitatif, de ce programme et d'analyser les différents moyens de le poursuivre.

II – METHODES D'EVALUATION

1) Entretiens à Paris

Les évaluateurs ont eu des entretiens approfondis avec les personnalités et les administrations impliquées à divers titres dans le suivi du programme FLAM :

- sénateurs représentant les Français de l'étranger (Mme Cerisier- Ben Guiga, M. Duvernois, M. Ferrand)
- assemblée des Français de l'étranger, lors de la réunion de sa commission « culture et enseignement » (13/03/07)
- associations des Français de l'étranger UFE et ADFE
- ministère des Affaires étrangères (DGCID – sous-direction du français)
- centre national d'enseignement à distance (CNED)
- centre international d'études pédagogiques (CIEP)
- agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

2) Missions à l'étranger

Cinq missions ont été organisées pour permettre aux évaluateurs d'examiner sur place le programme FLAM dans les deux pays où les associations sont les plus nombreuses (Royaume-Uni, Allemagne) et dans trois pays où le programme présente une originalité spécifique (Pologne, Australie, Algérie). Conditionnées par le calendrier scolaire des pays visités, elles se sont déroulées aux dates suivantes :

- Pologne 17 – 20 octobre 2006 (Mme Dyckmans / M. Burkard)
- Royaume-Uni 17 – 22 novembre (Mme Dyckmans)
- Australie 22 – 27 novembre (M. Burkard)
- Algérie 13 – 18 décembre (Mme Dyckmans / M. Burkard))
- Allemagne 21 - 27 février 2007 (M. Burkard)

Ces missions ont permis aux évaluateurs d'assister directement à des cours FLAM et de rencontrer la plupart des interlocuteurs qui s'intéressent à ce programme : les représentants des Français de l'étranger (associations représentatives et conseillers à l'AFE), les agents de nos services culturels et consulaires, ainsi que ceux du réseau AEFE, certains responsables locaux du secteur éducatif, toutes les associations FLAM (Pologne, Australie, Algérie) ou une partie d'entre elles (Royaume-Uni, Allemagne), les parents, les éducateurs, les enfants eux-mêmes. Les débats ont été ouverts et constructifs.

Bien entendu, s'agissant d'associations privées dirigées par des bénévoles, les visites des évaluateurs n'avaient aucunement le caractère contraignant d'une inspection administrative. Elles ont été conçues dans un esprit informatif et convivial. Les évaluateurs tiennent à exprimer leur gratitude pour l'excellent accueil qu'ils ont partout reçu.

Les missions ont donné lieu à cinq comptes rendus. Ils ont été déjà soumis à nos ambassades (SCAC) dans les pays concernés et également présentés et commentés devant le comité de pilotage. Jointes en annexe au présent rapport, ces comptes rendus de mission en font partie intégrante.

3) Deux questionnaires

Comme il était évidemment impossible de visiter tous les pays concernés, les deux évaluateurs ont élaboré, en coopération avec la DGCID, deux questionnaires détaillés, le premier adressé aux associations bénéficiaires de subventions FLAM, le second aux services de coopération et d'action culturelle, responsables du suivi de ces associations.

La plupart des destinataires ont répondu de façon explicite à ces questionnaires, fournissant ainsi au Département une documentation très complète, qu'il a fallu dépouiller et analyser. Ce travail entrepris par les deux évaluateurs a été considérablement facilité grâce à la coopération d'un agent vacataire, Mme Claire Lévy, engagée par la DGCID du 19 décembre 2006 au 17 janvier 2007.

On trouvera ci-dessous les deux questionnaires et l'analyse des réponses des associations et des SCAC, présentée sous forme synthétique.

A) Questionnaire pour les associations

1. Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à mettre en place un programme FLAM ?
2. Combien d'enfants avez-vous accueillis à la rentrée 2006 ?
3. Avez-vous été en mesure de répondre à toutes les demandes d'inscription ?
4. Comment les élèves sont-ils répartis (par tranche d'âge, par niveau, par nationalité...) ?
5. Dans quel type d'établissement sont-ils scolarisés ?
6. Quel est le devenir des enfants qui ne sont plus concernés par le programme FLAM (intégration de classes bilingues, d'établissements relevant du système français, cours de langue des instituts, des centres culturels, des alliances françaises, ...) ?
7. Quelle est la qualification des enseignants qui interviennent dans votre association ? Leur formation est-elle suffisante ?
8. Quel matériel pédagogique utilisez-vous ? Quels seraient vos besoins (matériel, supports, ouvrages, séquences d'enseignement,...) ?
9. Les enseignants ont-ils connaissance des référentiels requis pour l'obtention du DELF, en liaison avec les portfolios européens des langues ?
10. Trouvez-vous un appui auprès des ambassades et consulats, des SCAC, instituts, centres culturels, alliances françaises, établissements français ... ? Si oui, sous quelle forme ?
11. Disposez-vous du soutien de partenaires locaux ? Envisagez-vous un tel partenariat ?
12. Le programme répond-il pleinement aux attentes des familles ? Y a-t-il des demandes auxquelles il vous est difficile de répondre ?
13. Comment les enfants apprécient-ils le programme FLAM ?
14. Plus généralement, êtes-vous satisfaits du programme FLAM ? et quel type de difficultés rencontrez-vous ? Quels sont les points positifs qui, selon vous, pourraient être mis en œuvre ailleurs ?
15. Souhaitez-vous ajouter une information ou un commentaire ?

B) Questionnaire pour les SCAC

Aspects financiers

Le Département dispose d'une documentation sur les projets FLAM qui mérite seulement d'être actualisée à la suite de l'attribution des subventions 2006.

1. Estimez-vous que la subvention répond aux besoins de l'association ?
2. Est-il possible de respecter le principe de dégressivité des subventions, de manière à atteindre au bout de 5 ans l'autofinancement des projets ? Si non, pourquoi ?

3. Quelles ressources autres que les cotisations des parents et les subventions du Département est-il possible de mobiliser sur ces projets (participation des autorités locales, mécénat d'entreprises, etc.) ?
4. Les cotisations des parents sont-elles les mêmes pour les français et les non français ? Est-il possible et souhaitable d'imposer des tarifs différents ?
5. Quel est, par association, le coût d'un enfant (ratio montant subvention FLAM / nombre d'enfants concernés; ratio budget global du programme FLAM / nombre d'enfants concernés) ?
6. Quel est le coût horaire, par association, d'un enseignant ?
7. Quel est, par association, le montant en euros des droits d'inscription ?
8. Quelle est la part respective dévolue à la pédagogie et au fonctionnement dans le budget global de l'association ?

Aspects pédagogiques

1. Donnez votre avis sur la qualité du travail éducatif fourni par les associations et sur les réponses apportées dans ce domaine au questionnaire qui leur a été adressé .
2. Les attachés de coopération éducative et de coopération pour le français, de même que l'IEN régional rattaché au réseau de l'AEFE, suivent-ils les projets FLAM ?

Intérêt des projets au regard de la politique culturelle et linguistique du poste

1. Quelle est la valeur ajoutée du programme FLAM dans le pays de votre résidence ?
2. Comment s'insère-t-il dans l'environnement (Centres culturels, Alliances françaises, présence d'établissements d'enseignement français, de sections bilingues dans les établissements locaux, etc.) ?
3. De quelle manière le lien des enfants avec la langue et la culture françaises sont-ils maintenus au-delà du programme FLAM ?
4. Les Français sont-ils suffisamment informés de l'existence ou de la possibilité de projets FLAM ? Y a-t-il une forte demande ?
5. Y a-t-il des projets FLAM qui ont été interrompus au bout d'une ou plusieurs années ? Si oui, pour quelles raisons ? Quels sont les échecs et leurs causes ?
6. Plus généralement, quel type de difficultés rencontrez-vous ?
7. Quelles sont les réussites et leurs raisons ?
8. Souhaitez-vous ajouter une information ou un commentaire ?

C) Analyse des réponses aux questionnaires

La lecture des réponses aux deux questionnaires fournit une accumulation d'informations qu'il était difficile d'ordonner et de maîtriser. Dans un premier temps, le plus simple a été de s'en tenir d'aussi près que possible à la liste des questions, en la croisant avec la liste des associations (du moins celles qui avaient répondu en temps utile). Cet examen à double entrée a donné lieu à l'élaboration de deux séries de tableaux, chacun ayant plusieurs pages : les tableaux A présentent les réponses des associations, les tableaux B les réponses des SCAC.

Compte tenu du volume de ce travail (11 tableaux, totalisant 70 pages), il a été placé en annexe du présent rapport et il conviendra de s'y référer. Les nombreuses observations qu'il apporte et les commentaires qu'il inspire sont intégrées dans le rapport.

Ces deux séries de tableaux reprennent aussi fidèlement que possible la formulation des deux questionnaires :

a) Réponses des associations

- Tableau A1 nombre d'enfants accueillis en 2006
capacité d'accueil suffisante ?
répartition des enfants
scolarisation des enfants
devenir des enfants qui quittent la formation FLAM
- Tableau A2 qualifications des enseignants
matériels pédagogiques utilisés
besoins en matériel pédagogique
connaissance des référentiels DELF
- Tableau A3 appui auprès des services français
(consulats, SCAC, CCF, Alliances, AEFÉ...)?
appui auprès de partenaires locaux ?
- Tableau A4 Le programme répond-il aux attentes des familles ?
Y a-t-il des demandes auxquelles il est difficile de répondre ?
Comment les enfants apprécient-ils le programme FLAM ?
- Tableau A5 Quelles sont les difficultés rencontrées ?
Les points positifs ?
Commentaires complémentaires ?

b) Réponses des SCAC

Aspects financiers

- Tableau B1 Réponse de la subvention aux besoins de l'association ?
Respect du principe de dégressivité ?
Ressources autres que les cotisations des parents et les subventions FLAM ?
Cotisations différentes pour enfants français et non-français ?
- Tableau B2 année de création du programme FLAM
subvention FLAM en 2006
budget global en 2006
% de la subvention par rapport au budget global
nombre d'enfants inscrits en 2006 (français et non-français)
commentaires
- Tableau B3 coût d'un enfant par association
ratio subvention FLAM/nombre d'enfants concernés
ratio budget global / nombre d'enfants

coût horaire par association d'un enseignant
montant des droits d'inscription
parts du budget dévolues à la pédagogie et au fonctionnement

Aspects pédagogiques

Tableau B4 Qualité du travail éducatif ?
Suivi du projet par les attachés de coopération éducative ou ACF ?

Intérêt pour la politique culturelle et linguistique du poste

Tableau B5 Valeur ajoutée du programme FLAM dans le pays ?
Insertion du programme dans l'environnement (CCF, Alliances, etc.)
Maintien du lien des enfants avec la culture française après FLAM ?
Information des Français sur FLAM ? Y a-t-il une forte demande ?

Tableau B6 Y a-t-il eu des projets FLAM interrompus ?
Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?
Quelles sont les réussites et leurs raisons ?
Commentaire complémentaire ?

III – CONSTATATIONS ET DIAGNOSTIC

Les constatations qui suivent sont présentées dans l'ordre des questions qui figurent dans les deux questionnaires, adressés le premier aux associations et le second aux SCAC, en utilisant la numérotation des tableaux qui figurent en annexe.

1) Réponses des associations

1.1) Les inscriptions

Les raisons qui ont présidé à la création d'Associations FLAM sont partout les mêmes et correspondent bien aux attentes des initiateurs de ce programme . Elles traduisent la volonté des familles françaises de maintenir à leurs enfants, scolarisés dans le système local, la connaissance de la langue et de la culture françaises. Dans beaucoup de pays, ces associations ont pris la relève d'initiatives plus anciennes, provenant le plus souvent de l'UFE ou de l'ADFE.

On observera que les familles intéressées sont pour la plupart binationales, implantées de longue date dans le pays (le plus souvent un pays développé) et prévoyant que leurs enfants y resteront à leur tour. Pour ces familles, le niveau des cours FLAM, qui concerne principalement des enfants de la maternelle et du primaire, est considéré comme satisfaisant.

Il en va autrement pour les familles expatriées qui ne séjournent à l'étranger que pour quelques années et voudraient maintenir à leurs enfants un niveau de français qui leur permette, le moment venu, de réintégrer sans difficulté l'enseignement public en France. Pour ces familles, qui sont souvent celles de cadres d'entreprises, la seule solution reste la fréquentation des établissements de l'AEFE. Là où ils n'existent pas, les prestations offertes par les associations FLAM restent insuffisantes, sauf cas exceptionnels (Melbourne).

D'une manière générale, les écoles ou associations déclarent avoir pu répondre à l'ensemble des inscriptions de la rentrée 2006. Au total, les associations subventionnées par FLAM en 2006 ont accueilli 2515 enfants, dont 1630 français (y compris les binationaux).

La réponse très positive des associations reflète l'appréciation de chacune d'entre elles prise individuellement. Cependant, au total, si l'on se réfère à l'ensemble de la population des Français de l'étranger, on doit rappeler que celle-ci compte environ 250 000 enfants (dont deux-tiers de binationaux) et que seulement 70 000 d'entre eux sont scolarisés dans les établissements français de l'étranger. Il existe donc un immense potentiel de familles qui devraient être, théoriquement, intéressées par des prestations du type FLAM. A titre d'exemple, on évalue à 140 000 le nombre de Français établis en Allemagne, alors que les enfants inscrits en 2006 dans les cours FLAM ne sont que 430. Au Royaume-Uni, la disproportion est encore plus flagrante. C'est dire combien le programme FLAM est encore embryonnaire, représentant aujourd'hui moins de 1 % du potentiel des enfants français concernés, même s'il est évident qu'un certain nombre de familles considèrent que leur enfant est déjà parfaitement bilingue et n'a pas besoin de formation complémentaire.

Pour en revenir au questionnaire des associations, elles indiquent que, dans les cas où elles n'ont pas pu répondre à toutes les demandes d'inscription, la raison tient le plus souvent à l'exiguïté des locaux, qui ne permet pas d'accueillir plus d'une vingtaine d'enfants par classe (Algérie, Iran, Australie), ou au nombre insuffisant d'enfants inscrits à partir d'un certain âge (Irlande, Thaïlande). Autres explications : l'éloignement géographique de la structure FLAM par rapport aux établissements scolaires fréquentés par les enfants (Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande) ou la difficulté de trouver des créneaux horaires conciliables avec la scolarité des enfants.

Le coût excessif des écolages est rarement mis en avant, mais on observera qu'il existe encore peu d'associations FLAM dans les pays à très faible niveau de vie, Algérie mise à part, même quand les communautés françaises y sont nombreuses.

Dans les associations qui acceptent les enfants non francophones, surtout très jeunes, les demandes d'inscription insatisfaites sont nombreuses, entraînant la constitution de listes d'attente (Bristol, Glasgow, Atlanta, Téhéran).

Les évaluateurs estiment qu'une connaissance minimum du français doit être le critère prioritaire de sélection d'enfants non francophones dans le programme FLAM, qui, comme son nom l'indique, est conçu pour des enfants ayant le français comme langue maternelle. Une trop grande proportion d'enfants non francophones, comme c'est le cas par exemple à Sydney, abaisse le niveau de la formation, les classes étant alors composées d'enfants qui restent souvent d'« éternels débutants » en français. Le programme FLAM n'a pas pour but d'assurer le confort des familles étrangères qui souhaitent donner à leurs enfants une initiation

au français : si ces enfants sont bienvenus dans les cours, cela doit rester à titre accessoire et minoritaire. (Là encore, l'Algérie constitue un cas à part).

A la question sur le devenir des enfants qui ne sont plus concernés par le programme FLAM, les réponses des associations sont très diverses.

Lorsque existent des établissements de l'AEFE, certaines familles, qui avaient préféré faire appel au programme FLAM pour les plus petites classes, souvent pour des raisons de proximité, envoient ensuite leurs enfants dans ces établissements au niveau du primaire ou du secondaire. Mais c'est loin d'être le cas général, soit parce que les scolarités de l'AEFE sont considérées comme trop chères (malgré le système des bourses, parfois méconnu), soit, le plus souvent, parce que ces familles font confiance à l'enseignement national, surtout dans les pays développés (Europe notamment). Dans ce cas, elles essaient de privilégier, à l'issue des cours FLAM, les établissements qui offrent des classes bilingues ou des options à français renforcé (Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Suisse).

Dans d'autres pays, les élèves ayant suivi le programme FLAM continuent leur formation en français en prenant des cours privés (Iran, Norvège), ou ceux du CNED (Australie, Japon, Nouvelle-Zélande), ou ceux des Alliances françaises et des Instituts français (Espagne, Brésil, Colombie, Mexique), parfois avec des bourses.

Les évaluateurs se sont préoccupés de savoir jusqu'à quel niveau, du primaire ou du lycée, les associations FLAM pouvaient accompagner leurs enfants. Les formules qui permettent d'assurer des cours de français jusqu'au terme du secondaire sont encore rares. Elles existent en Algérie, pays où la maîtrise du français est la condition de la réussite dans la plupart des disciplines de l'enseignement supérieur. Elles ne concernent que quelques enfants en Grèce, en Norvège, à Chypre, en Thaïlande. Au Royaume-Uni, certaines associations souhaitent organiser des cours de français pré-GCSE.

Il semble que c'est pourtant dans cette direction que devraient s'orienter les efforts des associations FLAM. Dans trop de pays, on constate que les familles ne s'intéressent à la formation en français que pour les enfants les plus jeunes, souvent même en deçà de la limite de cinq ans qui permet d'accéder au soutien financier de FLAM. Si on les suivait, il faudrait subventionner des crèches en français ! En revanche, après l'âge de 7 ou 8 ans, l'intérêt des familles pour FLAM diminue ou disparaît (voir compte rendu de mission en Allemagne). Cette décision familiale est compréhensible lorsque le bilinguisme est réellement acquis, de façon irréversible, mais ce cas est loin d'être généralisé. Le plus souvent, c'est au contraire, pendant toute la scolarité du primaire et du secondaire que les familles binationales devraient assurer à leurs enfants un accompagnement en français si elles souhaitent leur faire acquérir ou maintenir un réel bilinguisme.

1.2) La pédagogie

Dans l'ensemble des pays, la formation des éducateurs est jugée satisfaisante par les associations.

Ils ont suivi un cursus universitaire en France ou ont étudié le français à l'étranger. Ils sont soit bilingues soit de langue maternelle française. Certains ont une formation FLE (Amérique latine et centrale, Allemagne). Peu d'entre eux sont titulaires de l'Education

nationale française (Allemagne, Australie, Etats-Unis, Grèce, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Thaïlande), d'autant plus qu'ils doivent, dans ce cas, se mettre en situation de disponibilité. S'ils sont titulaires, c'est parfois en qualité de retraités de l'Education nationale française (mis à disposition par l'association AGIR, par exemple en Pologne) ou de l'Education locale (cas général en Algérie). Les enseignants des enfants les plus jeunes sont très souvent de simples animateurs/trices sans formation spécifique (Etats-Unis, Allemagne) ou des assistantes maternelles (Grèce) ou encore des mères de famille bénévoles (Japon).

Ces intervenants ont, de l'avis des associations qui les ont recrutés, les qualités adéquates pour enseigner le français. Ils le font avec dévouement et de motivation. Au cours de nos cinq visites sur le terrain, il nous a été donné d'assister partout à des exercices sympathiques et dynamiques, plus orientés vers les activités ludiques dans les pays développés, où les autorités éducatives ont des principes stricts et veillent au bien-être des enfants (par exemple en Australie ou en Allemagne), plus traditionnelles dans des pays comme l'Algérie, où la formation proposée est une école « bis », visant très tôt l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (ce qui n'est pas tout à fait l'esprit du programme FLAM).

Les méthodes sont donc assez différentes d'un pays à l'autre. En Algérie, nous avons l'impression d'être ramenés cinquante ans en arrière (dictées, pages d'écriture, règles apprises par cœur, récitations...) sans que ces exigences d'un autre temps nuisent aux résultats pédagogiques, ni à la satisfaction des parents, ni à la bonne humeur de la classe, bien au contraire ! Le problème que rencontrent ces associations algériennes sera plutôt d'assurer la relève des institutrices de la vieille école.

La bonne volonté des enseignants ne peut à elle seule suppléer certaines insuffisances de leur formation. Un complément est indispensable pour les enseignants qui n'ont qu'une formation universitaire générale. Mais même pour les pédagogues formés à l'enseignement en maternelle et au primaire, le programme FLAM exige des compétences particulières : l'enseignant doit tenir compte du niveau très disparate des connaissances des élèves en français, même chez ceux qui l'ont théoriquement comme langue maternelle, et aussi des interférences avec l'autre langue d'usage, celle de l'école que fréquentent ces enfants : c'est pourquoi il est souhaitable, dans la plupart des cas, que ces enseignants aient aussi une formation FLE (français langue étrangère). Il faut donc que les SCAC se préoccupent de la formation continue de ces enseignants.

Le matériel pédagogique utilisé est disparate et souvent insuffisant. Dans la plupart des structures FLAM, la subvention est en partie utilisée pour l'acquisition de ce matériel, adapté autant que possible à l'âge et au niveau des enfants. Mais on constate aussi qu'il est souvent fourni par les enseignants eux-mêmes, voire par les familles qui le rapportent de France à l'issue des vacances. L'accès à Internet leur permet de s'informer sur les ouvrages et sur les méthodes. Mais comment dépasser le stade de l'improvisation ? Une documentation plus complète, préparée par des spécialistes, devrait être mise à la disposition des associations FLAM, sous la responsabilité des SCAC. Sujet important sur lequel on reviendra plus loin.

Dans les pays où les associations sont particulièrement démunies, consacrant l'essentiel de leurs ressources au salaire des enseignants et à la location des salles, le matériel pédagogique est réduit au minimum. Les professeurs travaillent à partir de photocopies (Algérie, mais aussi Norvège).

Les besoins recensés à travers les questionnaires sont les suivants :

- dictionnaires illustrés (par exemple le *Robert junior*)
- manuels et cd-rom (histoire, géographie, sciences)
- méthodes et cahiers pour l'écrit (en général plus faible que l'oral)
- livres d'enfants, comptines, revues pour la jeunesse
- matériel pour activités ludiques (dessin, théâtre, audiovisuel, DVD)
- séquences et modules du CNED
- matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, rétroprojecteurs)

Les associations apprécient beaucoup l'aide qui leur est apportée dans certains pays par les Alliances françaises (Glasgow, Pologne) ou par les Instituts français (Valence), que ce soit en matériel pédagogique ou par la mise à disposition d'enseignants. On peut parfois regretter que cette coopération ne soit pas plus efficace (Brisbane).

En ce qui concerne la connaissance des référentiels pour le DELF, on distingue plusieurs cas de figure :

- les associations en ignorent tout, les enfants étant trop jeunes (Croatie, Japon)
- elles en ont entendu parler (Internet, CNED, ambassade) et souhaitent une formation (Algérie, Etats-Unis, Israël, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni)
- elles les connaissent par les enseignants, surtout lorsque l'Alliance française est opérateur du programme FLAM (Australie, Autriche, Brésil, Colombie, Danemark, Espagne, Grèce, Mexique, Norvège, Pologne, Suisse, Thaïlande)
- elles les connaissent partiellement, soit pour les juniors, soit pour les adultes (Allemagne)
- elles maîtrisent la question, les élèves ayant la possibilité de passer l'examen au sein de la structure FLAM (Iran, Irlande).

1.3) Les partenaires

Les associations apprécient tout particulièrement l'aide qu'elles peuvent trouver auprès des différentes institutions françaises présentes dans le pays d'implantation (consulats, services de coopération et d'action culturelle, instituts et centres culturels, alliances françaises, établissements d'enseignement). Les principales formes d'appui sont les suivantes :

- réception de livres du centre culturel ou des associations de Français de l'Etranger (notamment par l'intermédiaire d'*Adiflor*)
- stages de formation universitaire en France (Algérie)
- appui du Lycée français, notamment au niveau du primaire (Allemagne, Danemark, Espagne, Iran, Japon)
- consulat ou SCAC pour l'information des résidents sur le programme FLAM, pour le montage du dossier de subvention, pour l'éventuelle mise à disposition d'un local (Arménie, Autriche, Brésil, Colombie, Croatie, Etats-Unis, Grèce, Mexique, Nouvelle-Zélande)
- SCAC pour l'accès à des stages de formation continue, l'obtention de bourses de formation en France, l'abonnement à des revues, l'organisation de séminaires, la

venue d'experts pédagogiques, la programmation d'événements culturels (Autriche, Iran, Irlande, Israël, Pologne, Thaïlande)

- Alliance française pour l'offre de cours ou la mise à disposition de professeurs ou de salles de classe (Colombie, Irlande, Norvège, Pologne, Royaume-Uni).

Les associations peuvent aussi trouver, de façon très inégale, un appui auprès de certains partenaires locaux :

- coopération avec des associations locales (Algérie, Colombie)
- soutien de structures locales telles que mairies, bibliothèques, écoles municipales ou internationales, commerces, banques... (Allemagne, Australie, Autriche, Danemark, Etats-Unis, Grèce, Irlande, Israël, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Thaïlande)
- soutien des autorités éducatives (Australie, Iran, Suisse)
- dons de sociétés françaises (Espagne).

Mais beaucoup d'associations ne font état d'aucun soutien de partenaires locaux (Arménie, Brésil, Croatie, Japon, Mexique), soit que le pays soit dans une situation économique difficile, soit que l'effort de prospection des associations soit resté trop timide. On constate que les entreprises françaises sont de plus en plus rétives à toute forme de mécénat, particulièrement en Europe.

1.4 et 1.5) Les attentes des familles

Dans l'ensemble, les associations, les parents et les enfants sont satisfaits de la mise en place du programme FLAM.

L'enseignement, presque toujours conçu sur une base ludique, représente rarement une charge supplémentaire pour les enfants scolarisés dans des écoles locales. Il est apprécié parce qu'il permet à l'enfant un contact avec la langue et la culture françaises dans un environnement autre que familial, avec des camarades de son âge.

L'association joue ainsi un rôle social. Des familles binationales se retrouvent autour de problèmes communs. Et surtout l'enfant apprend à accepter sa différence en découvrant qu'il n'est pas seul à pratiquer deux langues : cette étape de déblocage psychologique peut être très importante et stimulante dans son approche du français.

Les parents sont presque toujours à l'origine de l'association ou de l'école et s'impliquent souvent beaucoup dans ses activités. Outre l'insuffisance des moyens financiers, les demandes auxquelles il est difficile de répondre ou les difficultés rencontrées peuvent être regroupées de la façon suivante :

- éloignement géographique de l'association par rapport à la scolarisation de l'enfant, dans les grandes villes (Australie, Etats-Unis, Londres, Berlin)
- difficulté de faire correspondre les emplois du temps de l'école et les créneaux horaires des cours FLAM
- hésitation devant le renforcement des programmes (certaines familles se contentant d'une ou deux heures de cours par semaine, d'autres étant beaucoup plus exigeantes)

- disparité du niveau des élèves, surtout s'ils sont trop peu nombreux par classe ou lorsque coexistent élèves francophones et non francophones (Allemagne, Australie, Danemark)
- difficulté à ouvrir des classes d'âge à partir de 12 ans (Irlande)
- recrutement des enseignants (Iran, Israël)
- besoins en matériel pédagogique et difficulté à se le procurer
- coût et exigüité des locaux (Algérie, Royaume-Uni)
- organisation de voyages de « découverte » en France (Algérie)
- calendrier trop contraignant pour les demandes de financement (Autriche)
- difficulté à assurer la pérennité de la structure (Allemagne, Australie, Colombie, Croatie, Etats-Unis, Grèce, Japon, Royaume-Uni)
- difficulté à continuer le français après le programme FLAM (Colombie).

2) Réponses des services culturels

2.1 à 2.3) Aspects financiers

Selon les indications collectées par les SCAC, les subventions accordées aux associations paraissent dans l'ensemble bien adaptées aux besoins. L'aide de démarrage, qui peut aller jusqu'à 50% du budget global de l'association, est un élément déterminant. Sans contester le principe de la dégressivité ultérieure, on pourrait considérer que l'aide à apporter la deuxième année devrait être d'une importance équivalente à celle de la première année, pour assurer définitivement le lancement du projet. Le but est de permettre à l'association de maîtriser la charge du fonctionnement (location des salles, acquisition du matériel pédagogique, recrutement des premiers enseignants). Ensuite, beaucoup dépend du nombre des enfants inscrits, c'est-à-dire de l'effort d'information auprès des familles expatriées, notamment, mais pas uniquement, grâce à la contribution des services consulaires.

On a parfois l'impression que les associations renâclent devant cet effort de prospection et que, lorsque s'est constitué un petit noyau de familles intéressées, celles-ci préfèrent rester entre elles. Dans ces « clubs fermés », le nombre des enfants est alors trop faible et leur niveau trop disparate pour permettre la formation de groupes homogènes et un développement plus rentable et plus durable de l'association, qui reste tributaire de la subvention qu'elle reçoit. Comme on l'a rappelé plus haut, le vivier des familles françaises et francophones est, dans la plupart des pays, suffisamment important pour permettre l'essor des associations FLAM. Cette remarque vaut tout particulièrement pour le Royaume-Uni et pour l'Allemagne, où ne se pose pas non plus un problème de solvabilité pour la plupart de ces familles. Le principe selon lequel l'association doit parvenir en cinq ou six ans à l'autofinancement doit donc, de l'avis des évaluateurs, être maintenu, en tout cas dans les pays développés.

Cela dit, tout est affaire d'appréciation. De ce point de vue, l'avis des services consulaires et du SCAC est déterminant. Une association qui ne réunit que des familles résidentes à revenus modestes peut avoir les plus grandes difficultés à s'équilibrer financièrement. Une autre peut faire face à une crise inattendue, par exemple en raison de la nécessité d'un changement de locaux ou bien à la suite du départ subit d'une partie des enfants inscrits (fermeture d'une entreprise française). Le Département doit se réserver la possibilité d'accorder des subventions exceptionnelles.

Il est très difficile de comparer les associations FLAM entre elles du point de vue financier et budgétaire, si grandes sont les disparités économiques et sociales d'un pays à l'autre, voire dans le même pays (Pologne). On en aura un aperçu en se reportant au tableau B3. A titre d'exemples, le coût horaire d'un enseignant est de 4,40 € en Algérie, 2,50 en Arménie, 23 en Allemagne et 81 aux Etats-Unis. La cotisation des parents est de moins d'un euro par cours d'une heure en Algérie, 4 € en Allemagne, plus de 6 en Espagne. En Pologne, la participation est presque gratuite pour les familles des « rapatriés de Silésie » à Walbrzych (2,5 € par mois) et très élevée pour les familles expatriées de Poznan (60 € par mois en primaire).

Faut-il, au sein d'une même association, moduler les tarifs des cotisations selon les familles ? S'agissant d'institutions privées, leur liberté d'appréciation doit être respectée. Les pratiques sont variables d'une association à l'autre. On constate cependant que rares sont celles qui établissent une discrimination entre les nationalités en réservant le tarif le plus favorable aux familles françaises (comme c'est le cas dans certains établissements de l'AEFE) : vu le caractère convivial de ces associations, une telle discrimination ne serait guère souhaitable. Certaines d'entre elles accordent un tarif dégressif aux familles à partir de la seconde année d'inscription, mais cette pratique, qui revient à consentir un avantage aux familles « fondatrices » de l'association, ne paraît pas non plus à recommander. En revanche, une différence peut être établie entre les familles « résidentes » et les familles « expatriées » dont les ressources financières ne sont pas les mêmes : cette différence est de plus du double à Melbourne. De même, l'octroi de tarifs réduits aux familles qui ont plusieurs enfants inscrits ne suscite pas de contestation et se pratique déjà dans la plupart des associations.

Lorsque des familles se trouvent en grave difficulté économique, le comité des parents d'élèves ou le conseil d'administration peuvent apprécier la possibilité d'une prise en charge partielle ou totale. Cette pratique est fréquente aux Etats-Unis. Il serait très regrettable d'exclure pour des raisons financières un enfant déjà inscrit à FLAM. S'il est français, les services consulaires peuvent aussi apporter leur contribution.

Comment mobiliser des ressources financières autres que les cotisations parentales et les subventions FLAM ? Dans certains pays, les SCAC ne voient aucune possibilité (Chypre, Croatie et même Suisse). Ailleurs, l'aide des autorités locales se traduit par la mise à disposition de locaux (Autriche, Danemark, Espagne, Grèce), la rémunération d'enseignants (Autriche, Nouvelle-Zélande), une participation au programme FLAM sous la forme d'outils pédagogiques (Australie, Irlande). Dans les pays de culture nord-américaine, les associations organisent des manifestations pour collecter des fonds. Le démarchage d'entreprises obtient peu de succès (Irlande, Israël, Pologne, Thaïlande).

On notera cependant que le soutien du Département ne se limite pas toujours aux subventions FLAM. Les crédits culturels et pédagogiques peuvent être éventuellement mis à contribution. C'est le cas par exemple en Pologne, où le SCAC apporte un appui à une association de Gdansk qui assure un programme de formation en français comparable à FLAM sans avoir le minimum requis d'enfants français. C'est aussi le cas en Algérie (cf. compte rendu de mission, en annexe) où les associations arrivent au terme de leurs droits à subvention FLAM mais bénéficient d'une aide substantielle du SCAC sous forme d'ouvrages, de matériel pédagogique et de stages de formation. Cette aide est cependant conditionnée par le niveau des dotations budgétaires des postes qui, à la différence du programme FLAM, sont en diminution constante depuis plusieurs années.

2.4) Aspects pédagogiques

Dans leurs réponses au questionnaire, les SCAC soulignent unanimement la qualité du travail pédagogique accompli par les associations FLAM. Cependant, la visite des évaluateurs a permis de constater que ces activités étaient suivies de façon très inégale. Bien souvent, le jugement porté par le SCAC ne fait que transposer les avis donnés par les associations FLAM elles-mêmes ou par le relais que sont pour elles les associations représentatives des Français de l'étranger. Plusieurs associations FLAM (notamment en Algérie où les déplacements en province sont si difficiles) n'avaient pas encore été visitées par un représentant du service culturel.

Cependant, l'intérêt porté par le Département au programme FLAM devrait entraîner une amélioration rapide de cet état de choses. Il faut reconnaître aussi que, si beaucoup de ces associations fournissent un travail qui mérite tous les éloges, elles rassemblent encore des effectifs modestes (mais ce n'est justement pas le cas en Algérie) et que, dans la majorité des cas, les enfants pris en compte ne dépassent pas le niveau des classes de maternelle ou du début du primaire. On comprend donc que les agents du SCAC ne considèrent pas, ou pas encore, le programme FLAM comme le fer de lance d'une politique linguistique.

Si les associations FLAM étaient appelées à connaître un développement proportionnel à l'importance des communautés françaises expatriées ou binationales, et si l'offre de cours se déployait sur tout le cursus du primaire et du secondaire, le programme FLAM deviendrait alors un instrument précieux pour la francophonie. D'ores et déjà, pour les familles qui ont fait appel à lui, il joue un rôle qui n'a pas d'équivalent.

Les SCAC sont de plus en plus conscients de l'importance du programme FLAM et de la dimension qu'il pourrait prendre à l'avenir. La présente évaluation a déjà, par elle-même, contribué à cette sensibilisation des esprits. Tous les attachés de coopération éducative ou de coopération pour le français que nous avons rencontrés se sont montrés attentifs aux activités des associations FLAM, qui vont pouvoir s'appuyer sur leur expérience administrative et leur connaissance du milieu local. Les Instituts culturels et les Alliances françaises ne pourront pas continuer à ignorer, si c'était le cas pour certains d'entre eux, le travail pédagogique qui s'effectue dans le cadre de FLAM et qui rejoint le leur. Il en va de même pour les établissements français d'enseignement, dont les proviseurs et directeurs du primaire se sont déclarés prêts à encourager et à appuyer les initiatives FLAM. Le plus difficile sera sans doute de mobiliser aussi sur ce sujet les inspecteurs de l'éducation nationale rattachés au réseau de l'AEFE (les IEN régionaux).

2.5 et 2.6) Politique culturelle et linguistique

Les SCAC soulignent unanimement l'intérêt du programme FLAM pour la politique culturelle et linguistique suivie dans le pays d'accueil. Il apporte la possibilité d'un complément de formation en français à des bénéficiaires qui n'auraient aucun autre moyen d'y accéder, soit pour des raisons géographiques, soit pour des raisons économiques. Même dans les pays où existent un enseignement de type AEFE, il n'entre pas en concurrence avec lui et peut au contraire lui amener des élèves en cours de scolarité.

On n'enregistre que très peu de cas de fermeture ou d'interruption d'un programme FLAM. Les échecs signalés s'expliquent par des considérations locales très particulières : la petite association de Recife (Brésil) a renoncé en 1998, c'est-à-dire avant la création de FLAM, celle de Chypre a pâti du manque de motivation des enfants et des enseignants, celle d'Israël de dissensions internes, celles du Mexique de difficultés financières récurrentes. Les indications données par les postes laissent entendre que les bonnes volontés existent et que, sous l'impulsion des SCAC, les initiatives pourraient reprendre.

A la suite du rapport du sénateur André Ferrand sur l'enseignement français à l'étranger (juillet 2004), le Département a demandé aux postes de conduire une réflexion d'ensemble sur ce sujet et d'établir pour chaque pays un plan triennal « enseignement français ». Les résultats obtenus par le programme FLAM et ses perspectives de développement devront trouver leur place dans ces plans triennaux.

IV – CRITERES D'EVALUATION

Les observations qui précèdent, inspirées par les entretiens des évaluateurs à Paris, par leurs visites sur le terrain et par l'analyse des réponses aux deux questionnaires, peuvent être résumées en utilisant les cinq critères communément appliqués dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques (dits critères du CAD).

1) Pertinence

Le programme FLAM, initié en 2001, fixait un objectif ambitieux qui correspond bien aux orientations générales du ministère des Affaires étrangères. En effet, en apportant un soutien aux familles françaises expatriées qui souhaitent conserver à leurs enfants « la pratique de la langue française et le contact avec leur culture », le Département illustre deux aspects essentiels de sa politique :

- l'appui aux communautés de Français établis à l'étranger
- la promotion de la langue française

Sur le plan budgétaire, en application de la LOLF, le financement de FLAM relève, selon les pays bénéficiaires, soit du programme 185 (*Rayonnement*) soit du programme 209 (*Solidarité*).

La notion de francophonie, au sens élargi, justifie que les cours FLAM ne soient pas réservés aux seuls ressortissants français et puissent s'ouvrir aux élèves étrangers. Néanmoins cette extension n'est concevable que dans la mesure où la présence d'enfants non-français ne nuit pas à la qualité de la formation dispensée, ce qui suppose qu'ils aient eux-mêmes un niveau de langue correspondant à celui de leurs condisciples français. Cette condition préalable n'est pas toujours observée (voir le contre-exemple de Sydney / North Shore).

Le programme FLAM répond, dans l'ensemble, aux attentes des bénéficiaires. Le budget de 2006 est de 240 000 € (montant sur lequel a été prélevé le financement de la mission d'évaluation). Les évaluateurs n'ont pas eu connaissance de demandes de création

d'associations FLAM qui n'auraient pas abouti par insuffisance de réponse du programme FLAM.

Cependant, ce programme n'en est qu'à une phase de démarrage. Si les demandes des familles devaient se multiplier, comme pourrait le laisser supposer l'importance des communautés françaises expatriées, le budget consacré par le Département au programme FLAM s'avèrerait trop juste et serait à reconsidérer.

Actuellement, le programme FLAM est pertinent. Il risque de perdre de sa cohérence s'il devait y avoir inflation de la demande à moyens constants.

2) Cohérence

Le programme FLAM répondait à un manque. Il ne fait pas double emploi avec d'autres actions financées par le Département.

Le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (regroupés en grande partie au sein de l'AEFE et de la Mission laïque) est loin de répondre à toutes les demandes des communautés françaises établies hors de France. Alors qu'on évalue à 250 000 le potentiel des enfants français concernés, seuls 70 000 d'entre eux sont accueillis dans des établissements français. Le réseau FLAM apporte donc une réponse complémentaire, encore très partielle, à la demande des familles françaises, et cela dans plusieurs cas de figure :

- Il n'existe pas d'établissement AEFE
- L'école AEFE étant trop éloignée, les familles préfèrent, pour les premières années de scolarité (maternelle, début du primaire) confier leurs enfants à une école locale de proximité, complétée par un cours FLAM (exemples de Sydney ou de Munich)
- La scolarité de l'AEFE est considérée comme trop chère (malgré les bourses)
- Les familles (souvent binationales) ont fait le choix de l'enseignement étranger et souhaitent seulement donner un complément en français à leurs enfants.

Certaines Alliances françaises proposent des cours de français aux enfants et peuvent éventuellement entrer en concurrence avec les formations FLAM. Mais ces cas sont rares (Brisbane) et doivent pouvoir être évités. Le plus souvent, une coopération s'est établie entre les cours FLAM et les Alliances, qui peuvent leur fournir de la documentation pédagogique, mettre des enseignants à leur disposition, les accueillir dans leurs locaux. De plus, les cours FLAM s'adressent en majorité à de très jeunes enfants alors que les Alliances ont un public en général plus âgé.

Il en va de même, à plus forte raison, avec les Instituts français et centres culturels. Ceux-ci se consacrent de moins en moins au public scolaire qui intéresse FLAM. En Algérie, les associations FLAM, qui réunissent des centaines d'enfants, n'ont plus aucun point commun avec les centres culturels récemment réouverts, qui se consacrent exclusivement à un public universitaire. Cette ignorance réciproque est en elle-même regrettable.

Les systèmes éducatifs qui développent un enseignement bilingue offrent des débouchés aux enfants qui ont suivi un enseignement FLAM. Il n'y a pas concurrence mais continuité. La difficulté tient au fait que les associations FLAM, qui comptent des enfants

nombreux dans les toutes petites classes, n'ont pas encore, dans la plupart des cas, poussé leur formation jusqu'au niveau où les classes bilingues pourraient prendre le relais.

On peut donc considérer que le programme FLAM est cohérent. Les recommandations du présent rapport d'évaluation visent à accroître encore cette cohérence.

3) Efficacité

Les résultats obtenus depuis six ans permettent d'apprécier l'efficacité du programme FLAM . Celle-ci pourrait être améliorée.

Aspects positifs :

- les associations expriment globalement leur satisfaction,
- leur nombre est en légère augmentation (50 dossiers traités en 2006),
- le financement du Département répond aux besoins actuels
- La mobilisation des SCAC s'est accrue (effet de la mission d'évaluation et des derniers TD circulaires. Cet effort doit être accentué.).

Aspects négatifs :

- la promotion du programme FLAM reste à faire et les familles françaises actuellement concernées sont peu nombreuses au regard du potentiel des communautés françaises de l'étranger (moins de 1 %)
- le programme prend en compte les préoccupations des familles résidentes mais répond moins bien à celles des familles expatriées
- la mobilisation des services consulaires est encore insuffisante
- les partenariats locaux sont rares
- le public scolaire concerné se limite, sauf exceptions, aux plus petites classes
- le travail pédagogique, souvent bon, est insuffisamment encadré
- les associations vivent en autarcie et non en réseau
- la question du devenir des enfants après FLAM est rarement résolue

Eléments d'incertitude :

Il reste difficile d'évaluer l'efficacité du programme FLAM sur le plan des résultats pédagogiques et de la qualité du français acquis par les enfants concernés. Les missions d'évaluation sur le terrain et les réponses des associations au questionnaire présentent des aspects très contrastés, même si, dans leur ensemble, les familles expriment, de ce point de vue, leur satisfaction.

Les recommandations du rapport viseront donc à obtenir une meilleure efficacité.

4) Efficience

En termes d'efficience, on ne peut que se féliciter des résultats obtenus par rapport au financement consenti par le Département. La dotation budgétaire du programme FLAM (de 200 000 à 240 000 € par an), parfois complétée par les contributions occasionnelles des services culturels (en Algérie par exemple), est actuellement suffisante, mais elle peut être qualifiée de dérisoire si on la compare aux moyens consacrés par l'Etat au réseau des établissements d'enseignement français de l'étranger (plusieurs centaines de millions par an).

Le succès obtenu jusqu'ici par le programme FLAM tient, pour une large part, à l'investissement bénévole des familles concernées, auxquelles il faut rendre hommage. Il illustre les capacités et les mérites de l'engagement associatif, même si les associations représentatives des Français de l'étranger expriment avec force leur souhait de voir l'Etat s'impliquer davantage. Si le programme FLAM était appelé à se développer, ce qui est à la fois vraisemblable et souhaitable, le Département sera soumis à une pression grandissante.

5) Impact

A court terme, l'impact du programme FLAM est indéniablement positif : l'aide du Département permet aux associations de se créer et de se développer. Les difficultés rencontrées dans le fonctionnement du programme et l'attribution des subventions peuvent être surmontées, moyennant un assouplissement des règles.

A moyen et à long terme, l'appréciation est plus incertaine, pour les raisons qui ont été évoquées plus haut sous l'angle de *l'efficacité (aspects négatifs)*. On n'enregistre pas encore une mobilisation des communautés expatriées, probablement par manque d'information. De plus, les expériences réussies ne concernent, en termes généraux, qu'une catégorie de familles françaises (les « résidentes ») et que les débuts de la scolarité (maternelle et premières classes du primaire). Rares sont les formations qui assurent une continuité permettant d'accéder à des formes d'enseignement bilingue, si tant est qu'elles existent dans le système éducatif local, et plus rares encore celles qui pourraient déboucher, comme le souhaitent certains représentants des Français de l'étranger, vers la création de véritables « petites écoles », françaises ou bilingues, appelées à recevoir l'homologation de l'Education nationale.

Le programme FLAM n'a pas pris tout son essor. Il n'est pas encore passé du stade des bonnes volontés individuelles à celui d'une politique éducative, où le dynamisme associatif recevrait pleinement le soutien de l'Etat.

V – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1) Faire connaître le programme FLAM

Le programme FLAM, apprécié par les familles qui y ont inscrit leurs enfants, est encore insuffisamment connu. Il ne touche qu'une proportion infime des familles qui pourraient être intéressées. Un effort intense d'information et de prospection doit être développé.

Ce travail est déjà bien engagé par les associations représentatives des Français de l'étranger, UFE et ADFE notamment, qui ont d'ailleurs été souvent à l'origine des initiatives parentales en faveur de l'enseignement du français. Il pourrait être mieux relayé par les associations d'accueil aux Français, là où elles existent, et par les programmes locaux de radio et de télévision en français, s'il y en a.

Les services consulaires sont moins actifs. Ce sont pourtant eux qui ont le contact avec la plupart des familles françaises établies dans la circonscription, notamment au moment de leur arrivée dans le pays et de leur inscription sur les listes consulaires. Ces services doivent donc utiliser toutes les occasions pour contribuer à l'information sur FLAM : affichettes et brochures dans les salles d'attente, information donnée lors des entretiens individuels, que ce soit au poste même ou lors des tournées consulaires, mention régulière de l'existence des associations FLAM (ou de la procédure administrative conduisant à leur création) aussi bien sur les lettres périodiques des consulats que sur leur site Internet (ou celui de l'ambassade).

Les services culturels et /ou de coopération participent inégalement à cet effort d'information. Certains ignorent encore l'existence du programme FLAM. Pourtant, ces services sont amenés à avoir le contact avec les familles françaises, en particulier dans les pays où existent un ou plusieurs établissements de l'AEFE ou de la MLF, dont ils suivent régulièrement les activités. L'information sur FLAM doit donc être disponible dans les SCAC, tout comme dans les instituts et centres culturels et dans les Alliances françaises.

Les informations sur le programme FLAM doivent être intégrées par les ambassades dans leur plan triennal « enseignement français à l'étranger ».

Ces consignes pourraient être rappelées aux agents des SCAC lors des « réunions du réseau » qui se tiennent chaque année en juillet à Paris.

Les établissements français d'enseignement, qui reçoivent tout au long de l'année les familles françaises et étrangères intéressées par l'éducation française, doivent être en mesure, lorsqu'il s'avère qu'ils ne pourront pas accueillir les enfants de ces familles pour des raisons diverses (saturation des effectifs, niveau linguistique insuffisant, montant des droits de scolarité...), de les orienter vers la solution de recours que proposent les associations FLAM. D'ailleurs celles-ci, bien adaptées à la formation des jeunes enfants du niveau de la maternelle, peuvent constituer des « viviers » pour une inscription ultérieure à l'AEFE.

Il pourrait être suggéré à l'inspection générale des Affaires étrangères, qui procède à une visite régulière des postes diplomatiques et consulaires et du réseau culturel et éducatif, de bien vouloir vérifier à cette occasion l'importance accordée à l'information sur le programme FLAM.

2) Assouplir les conditions de financement

Les règles établies en 2001 pour l'homologation des associations FLAM et l'attribution des subventions ont démontré leur utilité. Elles suscitent cependant quelques contestations.

Le principe de la dégressivité paraît illogique à certaines associations : selon elles, l'Etat devrait être tenir compte des efforts de développement d'un projet FLAM et lui

apporter une aide proportionnelle et croissante, alors que, dans le système actuel, elle est au contraire réduite d'année en année, apparaissant comme une sanction plutôt que comme un encouragement.

Les évaluateurs ne partagent pas cette manière de voir. Dans l'esprit du programme FLAM, la subvention est un soutien à l'*innovation* : elle apporte un appui déterminant au lancement du projet (pouvant aller jusqu'à 50 % du budget initial), mais il est souhaitable que l'association parvienne à l'autofinancement, grâce à une augmentation régulière des inscrits qui permet de constituer des regroupements de plus en plus homogènes et rentables. Il faut éviter que les associations deviennent des clubs fermés.

On peut cependant estimer que le soutien de démarrage, pour être réellement efficace, devrait pouvoir dans certains cas se poursuivre plusieurs années de suite, voire se renforcer la deuxième année par rapport à la première. Les évaluateurs ne sont pas hostiles à une formule de ce type, à condition qu'elle fasse l'objet d'une appréciation rigoureuse du SCAC et que soit maintenu le principe d'un arrêt ultérieur de la subvention. En effet, l'accumulation des *réurrences* conduirait à l'extinction du programme.

D'une manière générale, l'examen des dossiers de demandes de subvention nécessite de la souplesse et le sens de l'adaptation. Le SCAC et le Département doivent se garder la capacité d'arrêter une subvention avant la quatrième ou la cinquième année si la situation financière de l'association le permet ou, au contraire, de la prolonger en cas de crise grave au delà de la cinquième ou de la sixième année.

Il paraît souhaitable d'établir une distinction entre les pays développés, où les communautés françaises sont nombreuses et les associations FLAM déjà anciennes, et les pays de la zone dite de «solidarité», où les communautés françaises sont moins nombreuses, souvent démunies, et où les créations d'associations FLAM sont plus récentes. Il est probable que les pays de cette seconde catégorie auront besoin, davantage et plus longtemps que les premiers, de la sollicitude du Département. A priori, les pays d'Afrique francophone où l'enseignement public est en français doivent rester exclus du programme FLAM.

Bien entendu, le développement du programme FLAM et l'assouplissement des conditions de financement devront conduire le Département à examiner la possibilité de consacrer à ce programme une dotation budgétaire plus importante.

3) Créer un label FLAM

Lorsque les associations FLAM ont réussi à parvenir à l'équilibre budgétaire, l'arrêt de la subvention du Département peut présenter pour elles une difficulté qui n'est pas d'ordre financier. En effet, seul l'octroi de la subvention apportait jusqu'ici la preuve d'une reconnaissance officielle de l'ambassade, dont les associations pouvaient se prévaloir dans leurs démarches auprès des autorités locales, que ce soit, par exemple, pour l'attribution de locaux scolaires ou pour celle d'un soutien financier complémentaire. Elles souhaiteraient donc ne pas retourner à «l'anonymat» et obtenir que ce label officiel de l'ambassade puisse leur être maintenu sous une autre forme.

Cette requête est légitime. Nous recommandons donc que le SCAC adresse chaque année aux associations FLAM, même lorsqu'elles n'émargent plus au programme, une lettre

officielle leur confirmant l'intérêt que l'ambassade porte à leurs activités et les assurant de son soutien pédagogique (documentation, formation, etc.). La création d'un portail FLAM (cf. §10) sera également un moyen de labelliser les associations qui y seront inscrites.

4) Mieux répartir les formations par âge et par niveau

Une des principales observations de ce rapport porte sur la répartition très inégale des formations mises en place par les associations FLAM, selon l'âge et le niveau des élèves.

La demande des familles est forte pour les enfants les plus jeunes. Les classes FLAM recensent plus de 20 % d'enfants du niveau de la grande section de maternelle et 67 % dans le primaire, particulièrement dans les petites classes. Ces formations sont souvent précédées de classes encore plus précoces, clubs de bébés (dès 18 mois...) et de *poussins*, qui ne peuvent entrer en ligne de compte pour l'attribution des subventions. Certaines associations réclament que la limite d'âge fixée par FLAM soit abaissée largement en-dessous de cinq ans, en faisant valoir que le bilinguisme commence avec l'apprentissage de la parole.

Cette question mérite d'être discutée au niveau du comité de pilotage. Il nous paraît clair que le bilinguisme de base doit d'abord s'acquérir dans l'environnement familial, la présence d'un parent de langue française (le *référent francophone*) étant l'atout déterminant. La création de « crèches francophones » est bienvenue mais n'a pas à être subventionnée par l'administration. En revanche, on pourrait envisager que le programme FLAM, s'il en a la capacité financière, prenne en compte les enfants dès l'âge de trois ans, qui est celui de la scolarisation en maternelle.

Cependant, le point sur lequel les évaluateurs souhaiteraient insister, c'est sur le caractère sommaire et peu intensif de la plupart des formations actuellement mises en place pour les enfants de cinq ans et plus : elles se limitent le plus souvent à des petits cours d'une heure ou d'une heure et demie par semaine, ce qui est nettement insuffisant pour obtenir des résultats efficaces, si tant est que le bilinguisme soit l'objectif réel des familles.

Nous recommandons donc que, dans l'examen des demandes de subvention, il soit tenu compte de la durée des activités proposées (qui devrait être soit d'une demi-journée, soit de trois ou quatre heures), en même temps que de l'âge des enfants. Les associations qui méritent un soutien prioritaire sont celles qui offrent une formation tout au long du primaire et, si possible, pendant le secondaire.

5) Prendre en compte les familles « expatriées »

Les formations décrites dans le paragraphe précédent correspondent le plus souvent aux attentes des familles « résidentes », presque toujours binationales, dont les enfants resteront dans le pays et y feront leurs études. Elles sont loin de répondre aux besoins des familles « expatriées » (souvent celles de cadres d'entreprise), qui ne résident à l'étranger que pour quelques années et souhaiteraient garantir à leurs enfants un niveau de français qui leur permette de réintégrer sans difficulté, le moment venu, l'enseignement public en France. Pour ces familles, à de rares exceptions près, la meilleure solution reste l'inscription dans les écoles de l'AEFE, là où elles existent, ou le recours au CNED.

Il conviendrait donc d'accorder une attention toute particulière aux formations FLAM qui s'intéressent à ce public d'expatriés, souvent moins bien encadré que les résidents par les associations représentatives des Français de l'étranger. Ce sont en général des familles qui disposent de moyens financiers appréciables, mais les formations qu'elles recherchent pour leurs enfants représentent une charge lourde, tant en heures de cours qu'en personnel qualifié, et justifient une aide substantielle du Département, comme d'ailleurs des entreprises françaises qui les ont fait venir et qu'il convient de relancer régulièrement.

Pour ces familles, une formation sur le modèle des *écoles bilingues* (comme l'EFM de Melbourne) serait de loin préférable, mais ces écoles ne sont pas théoriquement du ressort du programme FLAM (sauf précisément l'exception de Melbourne).

6) Développer les partenariats

Les associations FLAM, qui sont des initiatives privées et, au départ, purement franco-françaises, s'efforcent d'obtenir le soutien de partenaires locaux. Les réponses au questionnaire soulignent la difficulté qu'elles rencontrent, dans presque tous les pays, à obtenir des aides matérielles ou pécuniaires de la part des entreprises françaises implantées localement ou des entreprises locales liées à des intérêts français. On ne note de résultats positifs que dans les cas où ces associations accueillent des enfants provenant de familles travaillant elles-mêmes dans ces entreprises. Néanmoins, l'effort de démarchage mérite d'être intensifié. Il est souhaitable que les associations, mais aussi les services consulaires et commerciaux, sensibilisent davantage au programme FLAM ces partenaires potentiels.

Cet effort doit aussi se tourner vers les autorités locales, notamment les responsables de l'éducation au sein des municipalités. Très souvent, ce sont les collectivités locales qui ont la tutelle des écoles maternelles et des écoles primaires, et elles peuvent se montrer intéressées par des formules d'apprentissage précoce des langues, comme le montre l'exemple de l'Allemagne en dépit du désengagement des Länder (voir compte rendu de mission en Allemagne : les kindergarten et les nouveaux créneaux horaires de la journée continue, Ganztagschule). A plus forte raison, les initiatives FLAM peuvent rencontrer un écho favorable auprès de l'enseignement privé.

Une autre forme de partenariat peut se développer dans le cadre de la coopération décentralisée et des jumelages : les cours FLAM devraient pouvoir, tout comme les écoles françaises de l'étranger, intéresser certaines institutions françaises (collectivités locales, bibliothèques pour enfants, établissements scolaires) désireuses de trouver des partenaires à l'étranger et de monter des projets de coopération. Dans ce domaine, les associations FLAM devraient s'appuyer sur les SCAC et leur réseau de correspondants en France.

Dans les pays qui marquent un intérêt certain pour l'enseignement bilingue précoce et pour ce que les Australiens appellent les écoles « ethniques » (écoles destinées à un public autre qu'anglophone : grecs, italiens, aborigènes...), ce sont les conditions d'attribution des subventions FLAM qui peuvent se révéler mal adaptées, comme on le soulignera au paragraphe suivant.

7) Impliquer l'AEFE

Pour certains représentants des Français de l'étranger, le programme FLAM doit se fixer des objectifs ambitieux : non seulement toucher le maximum de familles françaises, mais parvenir à la constitution de « petites écoles » appelées à faire partie du réseau des établissements d'enseignement français de l'étranger.

Au vu des résultats obtenus depuis six ans, on en est encore loin. D'une part, le développement des associations FLAM n'en est qu'à ses débuts et les succès enregistrés ne doivent pas masquer l'ampleur du travail d'information et de prospection qui reste à accomplir auprès des communautés françaises. D'autre part et surtout, le dispositif mis en place – quelques heures de cours par semaine, en milieu extrascolaire - n'est pas en mesure de déboucher sur la création de « petites écoles ». Ce n'est d'ailleurs pas le but assigné au programme FLAM.

Il n'en reste pas moins que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ne peut se désintéresser du travail éducatif mené au sein des associations FLAM. Dans tous les pays que les évaluateurs ont visités, ils ont recommandé que s'établisse une coopération entre les écoles de l'AEFE et les associations FLAM. En effet, les unes et les autres font face à des situations pédagogiques analogues, au niveau des classes préélémentaires et primaires, nécessitant souvent la double maîtrise de l'enseignement du français « langue maternelle » et « langue étrangère » : l'expérience incomparable des enseignants de l'AEFE doit pouvoir être mise à profit par ceux des associations FLAM. Partout, les évaluateurs ont rencontré des interlocuteurs extrêmement ouverts à cette perspective de coopération. Il serait utile que la direction de l'Agence la reprenne à son compte dans les instructions qu'elle donne à son personnel d'encadrement (notamment aux directeurs du primaire) et à ses IEN régionaux.

Dans cette perspective et notamment lorsque le travail de l'association est susceptible d'évoluer vers la création d'une « petite école », il pourrait être envisagé d'ouvrir aux intervenants de l'association concernée certains stages des plans régionaux de formation continue de l'AEFE (en particulier sur des thèmes récurrents comme « la maîtrise du français langue de scolarisation », « l'enseignement bilingue », etc.) sous réserve que les conditions de l'offre n'engendrent pas de surcoût en termes de frais de déplacement et de séjour.

L'*Ecole française de Melbourne (EFM)* reste un cas exceptionnel. Cette association soutenue par le programme FLAM a en fait créé, au sein d'un établissement australien, une véritable école bilingue, dont la réussite vient de déboucher sur une double *homologation* des autorités éducatives, celle de l'Etat de Victoria et celle de l'Education nationale française, et permet d'escompter désormais un *conventionnement* avec l'AEFE (que les évaluateurs recommandent).

Cet exemple peut-il être suivi d'autres ? L'expérience de l'EFM n'a été réussie que grâce à une interprétation extensive des règles du programme FLAM, puisque l'association a obtenu, six années de suite, une subvention FLAM alors que la formation se déroulait au sein de l'établissement scolaire fréquenté par les enfants et non en-dehors de lui. Un cas similaire se présente en Nouvelle-Zélande (Association *Frenz*).

Il apparaît bien que, si le Département veut susciter la création de « petites écoles bilingues », il devrait modifier les règles d'attribution du programme FLAM et octroyer des subventions non seulement aux associations proposant des activités extrascolaires mais aussi à celles qui, sur le modèle de Melbourne, veulent monter un projet linguistique en coopération

avec l'établissement local qui accueille les enfants. Cependant, une telle extension du programme FLAM pourrait avoir des effets extrêmement lourds en termes budgétaires.

C'est pourquoi on peut se demander si ce ne serait pas plutôt à l'AEFE de prendre, à un certain moment, la relève du programme FLAM, dans les cas où les activités d'une association perdraient leur caractère extrascolaire et déboucheraient sur un véritable projet bilingue en coopération avec un établissement d'enseignement local. Cette hypothèse sous-entend que l'AEFE souhaiterait s'orienter vers un appui aux établissements bilingues et qu'elle en aurait les moyens financiers.

Un exemple à étudier pourrait être celui du réseau des établissements allemands de l'étranger, qui favorise et subventionne la création d'écoles bilingues dites de *rencontre* (*Begegnungsschulen*), intégrées dans le système éducatif local.

En tout état de cause, les évaluateurs recommandent que l'AEFE soit associée aux réflexions ultérieures sur l'avenir du programme FLAM.

8) Impliquer davantage le réseau culturel du MAE.

Outre les subventions accordées au titre du programme FLAM et, dans certains cas, sur les dotations budgétaires du poste, on pourrait souhaiter que le MAE considère les associations FLAM comme prioritaires pour bénéficier d'un créneau horaire régulier dans une salle adaptée du Centre culturel, de l'Institut Français ou de l'Alliance Française, là où ces institutions sont présentes. Cette aide serait accordée gracieusement mais pourrait être chiffrée pour valoriser le soutien de l'Etat aux associations FLAM.

9) Coopérer avec le CNED et le CIEP

Des contacts ont été pris dans le passé avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED), mais ils sont restés sans suite. Le CNED offre une vaste gamme de formations, élaborées dans ses divers instituts spécialisés pour le premier degré (Toulouse), le collège (Rouen), le secondaire (Rennes) et les études supérieures (Vanves), et dont certaines pourraient être utiles aux associations FLAM. Cependant, il est apparu peu réaliste d'envisager une formation répondant spécifiquement aux besoins du programme FLAM dans la mesure où les situations observées sur le terrain sont très disparates, tant en ce qui concerne le niveau des intervenants que celui des enfants.

De plus, l'élaboration d'un programme spécifique serait une opération longue (qui nécessite en général six mois pour la *définition* et douze pour le *développement*) et relativement coûteuse par rapport aux ressources financières disponibles, pour un résultat dont l'efficacité ne serait pas assurée.

Il nous paraît donc plus judicieux d'exploiter l'offre existante du CNED, en s'attachant à la faire mieux connaître, notamment par Internet, en établissant un lien direct avec le site FLAM à créer (voir § 10).

Il serait aussi possible d'adapter pour FLAM telle ou telle formation existante, destinée au soutien scolaire. Le dispositif *Maxi-CNED*, labellisé par le ministère de

l'Education nationale en juillet 2006, offre des perspectives intéressantes par rapport aux attentes des associations FLAM. Destiné aux enfants du cycle III dans des structures d'accompagnement hors temps scolaire, Maxi-CNED propose, sur un site Internet, un ensemble d'activités et de ressources pédagogiques avec une approche différente de celle de l'école. Il propose également une formation aux accompagnateurs.

Par ailleurs, le programme FLAM pourrait recourir plus largement aux savoir-faire des opérateurs français en matière de « formation de formateurs », notamment le Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Cependant les formations *en présentiel* sont difficilement envisageables dans le cadre du programme FLAM, eu égard au nombre et à l'éparpillement des associations concernées. En revanche, le CIEP offrira, à partir de la rentrée 2007, un produit de formation *en ligne*, en collaboration avec le CNED. Ce dispositif, qui repose sur un système de tutorat et offre la possibilité de former un tuteur dans chaque pays, devra être étudié de près par les responsables de FLAM dès sa prochaine mise en application. Il permettrait aussi aux associations de mieux échanger entre elles et de rompre un certain isolement.

10) Créer un réseau FLAM sur Internet

Les associations FLAM travaillent souvent de façon isolée, particulièrement dans les régions qui échappent au rayon d'action du SCAC. Il serait utile de développer entre elles les échanges d'informations et d'expériences. L'UFE et l'ADFE jouent partiellement ce rôle de plate-forme. Mais il serait souhaitable de créer sur Internet, à l'échelle d'un pays important comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne (la question a été bien étudiée par l'AFLM de Munich) et même, si possible, à l'échelle mondiale, un site FLAM qui puisse servir de forum, « mutualiser » les expériences et répondre à l'attente des familles sur des points précis :

- comment créer une association FLAM ?
- quelles sont les conditions juridiques à remplir, en fonction de la réglementation de chaque pays (précisée grâce à l'appui technique de l'avocat du poste) ?
- comment coopérer avec les services consulaires ?
- comment devenir partenaire de la « coopération décentralisée » ?
- comment obtenir le soutien de partenaires locaux ?
- quelles méthodes et quels documents pédagogiques employer ?
- quelle aide trouver auprès du SCAC et du réseau de l'AEFE ?
- quelles sont les ressources pédagogiques disponibles au CNED et au CIEP ?
- quelles sont les difficultés rencontrées dans le domaine de la gestion (montant des cotisations parentales, coût des loyers, part des dépenses de pédagogie et de fonctionnement, rémunération des enseignants, etc.) ?

Ce forum permettrait aussi d'échanger de façon informelle des renseignements sur des candidatures possibles d'enseignants, de rassembler une documentation sur le bilinguisme, de commenter des expériences pédagogiques originales (comme à Melbourne, par exemple, l'utilisation de deux écritures différentes pour le français et pour l'anglais), de recenser les émissions audiovisuelles, les films, les ouvrages et revues pour jeunes, de développer entre les élèves un réseau de correspondants, de créer une émulation par jeux et par concours, etc.

Certaines associations estiment que la création de ce forum, dont elles ressentent toutes le besoin, devrait être de la responsabilité de l'Etat, au niveau des SCAC dans chaque

pays et au niveau de la DGCID pour la coordination générale. D'autres préconisent une intervention du CNED, auquel on pourrait demander d'examiner la question et de faire des propositions.

Néanmoins, il nous paraît essentiel de rappeler que la réussite du programme FLAM est liée à l'implication directe des familles concernées. L'intervention de l'administration ne doit pas se substituer aux initiatives et au dynamisme d'un réseau associatif. Le forum Internet de FLAM ne fonctionnera bien qu'avec la participation active et régulière de tous les partenaires intéressés./.

Annie DYCKMANS
Inspecteur général
de l'Éducation nationale

Thierry BURKARD
Ministre plénipotentiaire
Ministère des Affaires étrangères

VI – ANNEXES

1) PROGRAMME FLAM 2006

Liste des associations par pays, avec rappel des subventions accordées, du nombre des enfants concernés (français et étrangers) et des récurrences (nombre d'années de subvention).

2) INSTRUCTIONS DU DEPARTEMENT

Note du Département de janvier 2007, reprenant les instructions du télégramme circulaire adressé aux postes pour la mise en place du programme FLAM 2007.

3) MISSIONS D'EVALUATION

Comptes rendus des cinq missions d'évaluation effectuées dans les pays suivants :

- Pologne (octobre 2006)
- Royaume-Uni (novembre 2006)
- Australie (novembre 2006)
- Algérie (décembre 2006)
- Allemagne (février 2007)
-

4) ANALYSE DES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES

- Réponses des associations : tableaux A1 à A5
- Réponses des SCAC : tableaux B1 à B6